

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'accès au parc par un visiteur à titre individuel ou en tant que groupe implique l'acceptation complète et sans réserve du règlement intérieur et de son application. Tout non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion du parc sans indemnité.

Le règlement est basé sur la sécurité, la courtoisie, la civilité, le respect des autres et de l'environnement. La loi française reste en vigueur dans le parc. En outre, Le Parc Cigoland décline toute responsabilité en cas de dommage de quelque nature que ce soit, aux biens et/ou aux personnes, qui trouverait son origine dans le non-respect du présent règlement.

## MISE EN ŒUVRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La mise en œuvre du présent règlement est assurée par le personnel habilité à en faire respecter les dispositions en adressant des consignes aux visiteurs. En cas de non-respect de celles-ci, et notamment lorsque les manquements constatés, mettent en péril la sécurité des biens et/ou des personnes, le personnel du Parc Cigoland apprécie l'opportunité à procéder à l'expulsion du ou des contrevenants.

## PARKING

- ★ Les parkings sont gratuits et non surveillés. La direction décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration. Gareez votre véhicule sur les emplacements prévus à cet effet. Les règles de circulation sont celles du code de la route. Nous vous demandons de vérifier que vos portes, fenêtres, coffre soient bien verrouillés lorsque vous quittez votre véhicule et de n'y laisser aucun objet de valeur en évidence.
- ★ Il est interdit de laisser dans les véhicules des enfants et/ou des animaux. En cas d'infraction, les services compétents seront avertis en vue de les libérer. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules.
- ★ Il est interdit de camper ou d'organiser un barbecue ou un pique-nique sur les terrains du parc et au sein des parkings.

## ACCÈS AU PARC

- ★ L'accès au parc se fait uniquement par les 2 entrées prévues à cet effet et n'est autorisé que sur présentation d'un ticket en cours de validité (conservez votre titre sur vous, il pourra vous être demandé à tout moment).
- ★ Comme stipulé sur les billets d'entrée, ils ne peuvent être ni échangés, ni revendus et tout contrevenant (acheteur comme revendeur) s'expose à des poursuites judiciaires. En aucun cas, le Parc Cigoland ne pourra être tenu responsable de l'état des billets (validés ou non) achetés via un tiers.
- ★ Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable pour accéder au Parc Cigoland et à ses attractions. La Direction du Parc Cigoland engage vivement les parents et les accompagnateurs de groupe à ne pas laisser les enfants de moins de douze ans dont ils ont la responsabilité sans la surveillance permanente d'un adulte au sein de l'enceinte du Parc. À défaut, la responsabilité du Parc Cigoland ne saurait être engagée. Lors de leur visite en famille ou en groupe, les enfants de moins de 18 ans demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents et des personnes qui en ont la garde, qui sont priés d'assurer une surveillance continue.
- ★ Les enfants en groupes sont sous la responsabilité des accompagnateurs qui doivent être en règle avec la législation en vigueur (quota adulte/enfant, diplômes et compétences) et effectuer leur surveillance de façon continue.
- ★ L'accès au parc est interdit aux personnes sous l'emprise d'alcool ou de drogue.
- ★ L'accès aux chiens, chats et autres animaux est interdit sur le Parc. Les chiens d'aveugle et les chiens d'assistance aux personnes handicapées

sont acceptés sur présentation d'un justificatif en cours de validité et peuvent donc accompagner leurs maîtres tout au long de leur journée. Toutefois, pour des raisons de sécurité certaines attractions ne seront pas accessibles aux chiens d'aveugles. Ils doivent être tenus en laisse et rester sous la garde de leur propriétaire.

- ★ La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au Parc ou d'évacuer le Parc si le taux de fréquentation est trop élevé pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure, sans être tenue au paiement d'une quelconque indemnité.
- ★ Un tampon est disponible auprès du personnel d'accueil. Il permet d'entrer et de sortir librement du Parc durant votre journée de visite. Pour toute sortie provisoire, il est demandé aux visiteurs de s'apposer un tampon sur l'avant-bras. Un contrôle sera effectué dès leurs retour à l'accueil du parc. Toute sortie du Parc sans tampon devient une sortie définitive.

## BONNE CONDUITE DANS LE PARC

- ★ Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et les endroits où une interdiction de fumer est affichée, ainsi que dans les files d'attente, dans tous les restaurants, dans toutes les boutiques, les espaces à l'intérieur, les toilettes.
- ★ Les visiteurs sont priés de circuler uniquement dans les allées publiques. À cet égard, les visiteurs sont notamment priés de respecter les limitations d'accès et de ne pas pénétrer dans : les zones protégées par une clôture, une barrière, une chaîne, une porte ou tout autre protection impliquant qu'il s'agit d'une aire non accessible au public ou portant la mention « interdit » ou « privé », les locaux de service, même si ceux-ci ont été laissés ouverts provisoirement, les périmètres des attractions fermés au public, les issues de secours et accès pompiers, lesquelles doivent rester accessibles à tout moment. Il est également rappelé que les règles du code de la route sont applicables sur les voies de circulation du site. Les visiteurs sont invités à s'y conformer et s'obligent au respect des limites de vitesse en vigueur dans le parc Cigoland.
- ★ Il est demandé aux visiteurs de ne pas avoir de comportement violent, physique ou verbal ; de ne pas commettre de vol. Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener Cigoland, à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du parc sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

La direction décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations des biens des visiteurs (y compris les objets confiés à notre personnel).

- ★ Il est interdit de se baigner dans les plans d'eau.
- ★ Les vélos, skateboards, trottinettes, hoverboards, drones, ... ne sont pas autorisés dans le parc. Le volume des lecteurs de musique ne doit pas nuire aux visiteurs.
- ★ Il est demandé aux visiteurs de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour leur plaisir et leur confort. Le pique-nique est autorisé à l'intérieur du parc uniquement sur la zone qui est spécialement réservée à cet effet. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité le barbecue est interdit à Cigoland.
- ★ Les visiteurs sont priés de bien vouloir conserver, tout au long du séjour sur le Parc, une tenue correcte ; ils s'abstiennent notamment de marcher pieds nus, torse nu et, de manière générale, de porter atteinte par leur tenue ou leur comportement à la pudeur et aux bonnes mœurs. En outre, les visiteurs s'obligent à ne pas troubler la tranquillité des autres visiteurs en adoptant un comportement hostile, excessif ou ostentatoire.
- ★ Par ailleurs, il est demandé expressément aux visiteurs dans l'enceinte du parc de s'abstenir de troubler la tranquillité des animaux du Parc, en évitant de les exciter en tapant sur les vitres ou les grillages ; de jeter de quelconques objets ou projectiles ou de leur donner de la nourriture.

## FILES D'ATTENTES ET ACCÈS AUX ATTRACTIONS

- ★ Respecter les consignes de sécurité imposées par l'organisme de contrôle TÜV indiquées sur les toises à l'entrée de chaque attraction.
- ★ Ne pas fumer, vapoter, manger ou boire sur les attractions ainsi que dans les files d'attente.
- ★ Attendre l'arrêt complet des attractions pour descendre et si besoin, demander de l'aide à l'opérateur.
- ★ Refaire systématiquement la file d'attente entre deux tours, sauf instruction précise de l'animateur.
- ★ Ne pas doubler dans les files d'attente (même pour rejoindre d'autres personnes).
- ★ En cas d'arrêt inopiné d'une attraction, seules les personnes habilitées du parc pourront intervenir. Les visiteurs sont priés de garder leur calme et laisser l'équipe technique intervenir.
- ★ L'utilisation des perches à selfie est strictement interdite sur les attractions.
- ★ Morphologie : Des restrictions de taille sont applicables. De même, la configuration des sièges et des dispositifs de sécurité des attractions peut empêcher les visiteurs ayant certaines morphologies d'y participer. Le maintien du haut du corps doit être suffisant pour se tenir dans une position appropriée dans tout véhicule d'attraction.
- ★ Les Femmes Enceintes et les Personnes en Situation de Handicap sont priées de s'informer des risques, des conditions, des restrictions et des formalités d'accès de nos attractions, dans les lieux prévus à cet effet (entrée de l'attraction).
- ★ Pour des raisons de sécurité, l'accessibilité et la participation à certaines attractions requièrent une bonne condition physique, une bonne santé, de ne pas souffrir notamment d'hypertension ou de problèmes cardiaques ou de tous autres problèmes de santé ou de handicap susceptibles d'être aggravés par l'utilisation des dites attractions. Chaque visiteur s'engage à avoir vérifié son état de santé avant sa venue dans le Parc et à avoir pris connaissance des avertissements, conditions d'accès et règles de sécurité en consultant les informations présentées à l'entrée de chaque attraction et salle de spectacle. Les restrictions basées sur l'âge, des raisons de santé et/ou de sécurité ne constituent pas des mesures discriminatoires. En cas de non-respect de ces indications, la Direction décline toute responsabilité notamment en cas de dommages corporels ou matériels directs ou indirects.
- ★ En cas d'intempéries (vent, pluie, orage etc.) ou de maintenance technique, certaines attractions peuvent être (provisoirement) fermées. La fermeture d'une ou de plusieurs attractions ne peut en aucun cas donner lieu au remboursement.

## RESTAURATION

- ★ Les terrasses sont réservées aux consommateurs des restaurants.
- ★ En basse saison, certains restaurants et snacks peuvent être fermés.
- ★ Les divers aliments et boissons proposés ainsi que leurs prix sont clairement affichés dans chaque point de vente. Ces prix ne feront l'objet d'aucune discussion ni d'aucun recours.
- ★ Les repas et/ou boissons vendus ne sont ni repris, ni échangés. Une fois qu'il a acheté un repas et/ou une boisson, l'acquéreur renonce à toute discussion sur ce point.
- ★ Les pique-niques peuvent être consommés uniquement aux endroits réservés à cet effet.

## BOUTIQUES

- ★ En basse saison, certaines boutiques peuvent être fermés.
- ★ Les prix des articles proposés dans les différentes boutiques et des extras (voitures électriques, mini-golf) sont clairement affichés. Ces prix ne feront l'objet d'aucune discussion ni d'aucun recours.

## AUTRES...

- ★ Selon les circonstances ou en réponses aux demandes formulées par l'autorité publique, la direction du Parc Cigoland se réserve la possibilité d'organiser des contrôles de sacs et effets personnels des visiteurs, afin de préserver un niveau maximum de sécurité. Ces opérations sont effectuées à l'entrée du site ou dans son enceinte après les caisses, les

visiteurs sont priés, dans leur intérêt et celui des tiers, de s'y soumettre. En cas de refus de la part d'un visiteur, la Direction se réserve le droit de lui interdire l'accès du Parc ou de le reconduire à l'extérieur de l'enceinte. Il est notamment interdit d'introduire des armes de toute nature, même si elles sont factices et/ou inoffensives, des objets ou produits dangereux et/ou illicites et/ou de nature à troubler la tranquillité des visiteurs, des boissons alcoolisées et tous objets que la Direction du Parc Cigoland jugerait inappropriés ou perturbants. Le personnel chargé des opérations de contrôle est habilité à saisir ou à consigner les objets concernés.

- ★ Il est interdit d'exercer toute activité commerciale non autorisée par la Direction tel que la vente de tous biens et/ou la prestation de tous services, la distribution de documents commerciaux, ainsi que la quête par les visiteurs au sein du Parc et sur le parking. Il est également formellement prohibé de procéder à la revente de billets d'entrée du Parc.
- ★ Nous réalisons parfois des photos et vidéos pour la promotion de notre parc. Si vous ne souhaitez pas y figurer, merci de nous le faire savoir par courrier.
- ★ En cas de perte ou de récupération d'objet, veuillez-vous adresser aux entrées du parc ou nous contacter par mail : [contact@cigoland.fr](mailto:contact@cigoland.fr)
- ★ Conformément au décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-surveillance, la Direction du Parc Cigoland informe les visiteurs qu'ils sont filmés par un système de vidéo-surveillance.
- ★ Les horaires d'ouverture et de fermeture du Parc Cigoland sont communiqués à titre indicatif. Selon les circonstances, la Direction du Parc se réserve la possibilité de les modifier notamment dans un souci de préserver la sécurité des visiteurs et/ou des employés du Parc Cigoland.
- ★ La direction se réserve le droit de retirer l'abonnement saisonnier à l'ayant droit. Il sera résilié de plein droit sans mise en demeure par Cigoland en cas notamment de :
  - Non-respect par l'adhérent de ses obligations contractuelles et des conditions d'utilisation de la carte d'abonnement.
  - Non-respect des dispositions du règlement intérieur du parc
  - Fraude dans les informations fournies à Cigoland
  - Falsifications de pièces jointes
  - Fraude ou utilisation abusive de la carte d'abonnement.
  - Paiement non effectif suite à impayé.
  - Comportement

La résiliation entraîne, dans tous les cas, l'annulation de l'abonnement sans remboursement ni indemnité pour l'adhérent. Cigoland se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un adhérent dont l'abonnement a déjà été résilié.

- ★ Il est demandé aux visiteurs de ne pas laisser de sacs ou paquets sans surveillance. Ils seront évacués par le parc ou les services spécialisés. Cigoland n'est en aucun cas engagé pour les dommages et vols de quelques natures qu'ils soient susceptibles d'atteindre des objets, effets ou matériels de valeur laissés sans surveillance ou confiés à notre personnel.
- ★ Il est formellement interdit de sortir du matériel appartenant à Cigoland comme les charrettes, les plateaux repas, assiettes, ...